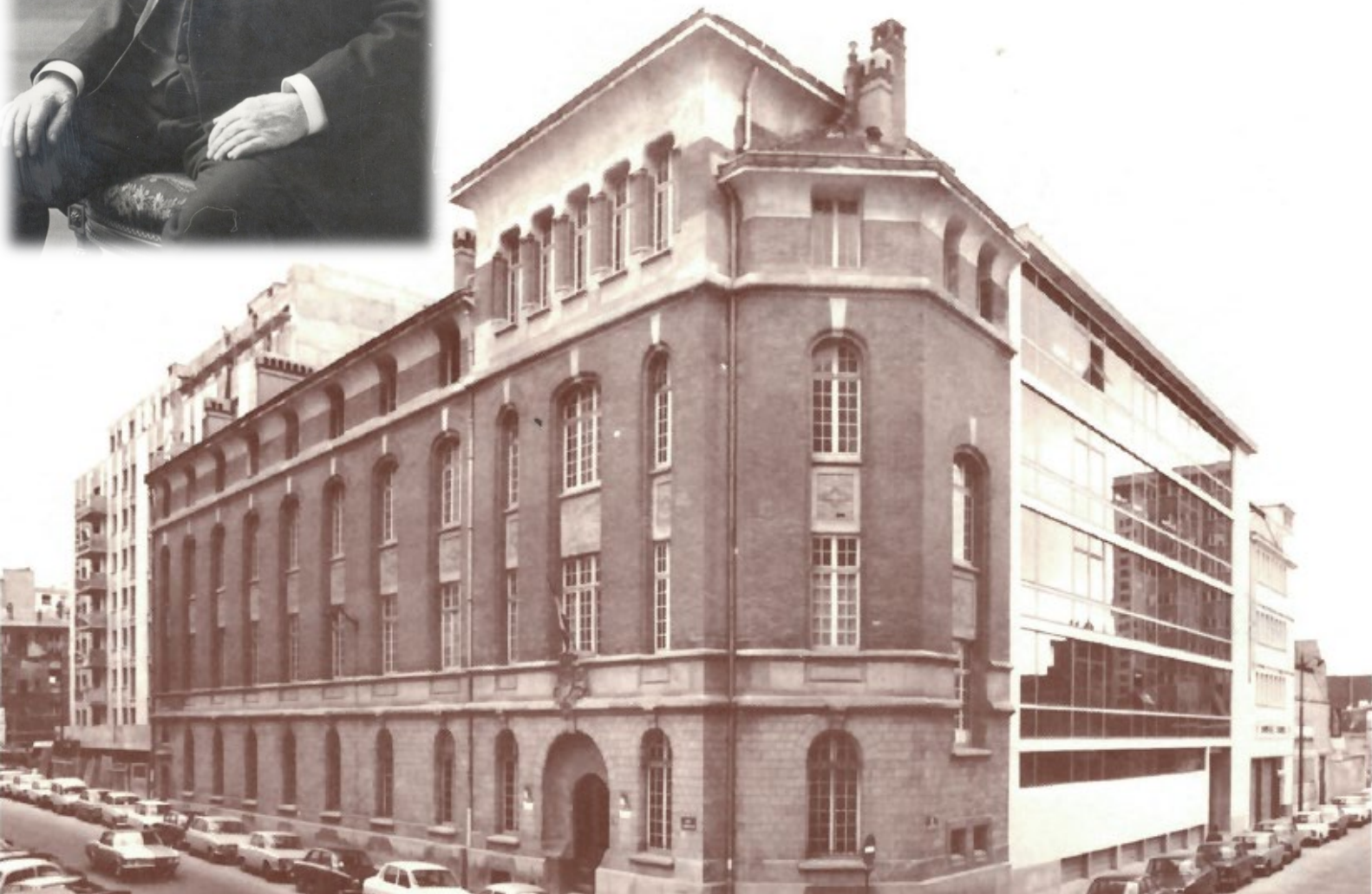


L'école Jules Richard fêtera son centenaire en 2025

Après la première guerre mondiale, Jules Richard peinait à recruter des ouvriers suffisamment qualifiés pour travailler dans son usine située au 25 rue Melingue à Paris. Souhaitant créer un centre d'apprentis à proximité, dont le but serait d'assurer la formation d'artisans d'élite, capables de construire en entier des appareils et instruments faisant appel à la petite mécanique et à la mécanique de précision, il créa le 16 juillet 1923 la Fondation Jules RICHARD qui gère l'Ecole créée le 04 aout 1923.



Le droit des images protégées
P.6



Synthèse des offres d'emploi au sein de notre réseau
P.5



Notre AG se tiendra le samedi 30 novembre 2024 au Lycée
P.4



Scannez le code pour plus d'informations



VERSEZ LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCEE JULES RICHARD



Un engagement pour l'Éducation pour toutes et tous

En dirigeant votre taxe d'apprentissage vers le Lycée Jules Richard, vous soutenez un lieu d'enseignement privé, laïc et gratuit, dédié à offrir des opportunités éducatives à tous et qui lutte activement contre le décrochage scolaire.

Pleinement intégré sur son territoire, le Lycée Jules Richard est ouvert à tous les élèves, quelle que soit leur localisation géographique - en Ile de France et au-delà.

Des formations aux métiers de demain

A l'heure actuelle, il est crucial de faciliter la formation et le recrutement dans les métiers industriels et de renforcer leur attractivité pour répondre à une demande croissante en ressources et compétences. Le Lycée Jules Richard se donne pour mission de préparer une nouvelle génération de professionnels compétents et qualifiés, essentiels pour maintenir et renforcer la vitalité de notre économie. Ensemble, nous façonnons un avenir où l'innovation et l'excellence industrielle prospèrent.

Soutenez les futurs professionnels de l'industrie : comment nous verser le solde de la Taxe d'Apprentissage

2^{ème} campagne de répartition

Les entreprises doivent déclarer et payer le solde de leur taxe d'apprentissage via la DSN d'avril.

Ce solde est recouvré annuellement par les URSSAF et la MSA et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations via la plateforme SoltéA, qui gère la répartition du solde entre les établissements bénéficiaires.

Les entreprises ont la possibilité d'attribuer ce solde à l'établissement de leur choix : on vous explique comment, et pourquoi choisir le Lycée Jules Richard.

2

7 sept.

Ouverture de la campagne de répartition

7 semaines

25 oct.

Clôture de la campagne de répartition

à partir du

19 nov.

2^{ème} virement des fonds répartis



Vous pourrez trouver le Lycée Jules Richard dans le moteur de recherche de la plateforme SOLTéA, via l'un des éléments suivants :

- N° de SIRET : **78477853200019**
- Raison sociale : Lycée Jules Richard
- Codes UAI : pour notre établissement, 2 numéros : **0754015G** pour le Lycée Privé Jules Richard ; **0754922T** pour le SEP du Lycée Privé Jules Richard.

Nous contacter, visiter notre établissement :

✉ secretariat@lyceejulesrichard.fr

☎ 01.53.72.83.60

📍 21 rue Carducci, 75019 Paris

🌐 www.lyceejulesrichard.fr



Chers amis, chers anciens élèves,

Cette année 2024 devait être celle du centenaire du lycée, mais pour des raisons économiques qui impactent directement le lycée Jules RICHARD, il a été décidé en concertation avec le groupe SOS de reporter l'évènement en 2025.

Les célébrations du centenaire de l'école auront donc lieu en 2025, les dates seront précisées.

Ces informations ont été partagées lors de nos échanges avec le groupe SOS, parmi lesquels M. Thibault Ronsin son directeur des Ressources Humaines, ainsi que la nouvelle direction de l'école représentée par M. Owen Marsh et M. Lucien Delmer. L'Amicale est heureuse de participer aux ateliers de réflexion et de travail pour le nouveau projet d'établissement.

Rappelons ici que le lycée Jules Richard est affilié au Groupe SOS depuis 2022. C'est acteur associatif majeur de l'économie sociale et solidaire. Il regroupe 750 établissements et services, associations et entreprises sociales, qui entreprennent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.

Concernant notre association d'anciens élèves, j'avais alerté au début de l'année sur une tendance qui existe depuis ces dernières années et qui a pris plus d'ampleur désormais, il s'agit du très faible nombre de participants qui assistent à nos réunions ainsi que le faible taux de renouvellement de notre conseil d'administration.

Cela est inquiétant et risque de mettre en péril l'existence même de l'Amicale Jules Richard. **Pour changer cela, prenez date et venez nous rejoindre à notre assemblée générale le 30 novembre prochain. Pour agir, décider, être créatif, partager : il nous faut être bien plus nombreux !**

Il serait dommage de voir disparaître notre amicale dans un lycée qui fêtera ses 100 ans l'année prochaine. J'espère que l'année 2025 nous apportera plus de ressources vives et donnera un nouvel élan à notre communauté.

Cette année également, nous avons été confrontés à certaines difficultés avec une entreprise dont les pratiques sont parfois considérées comme très assertives.

L'affaire porte sur une photo insérée dans notre bulletin de janvier 2018 et que nous avons adaptée significativement. Cette image provenait d'une simple recherche google, à l'époque rien n'indiquait que cette image était protégée par des droits.

Presque 6 ans plus tard, en juillet 2023 nous avons été contacté par la société PicRights qui s'occupe de protéger les droits d'auteurs afin de nous informer que cette image était protégée. Nous avons alors immédiatement retiré cette image de nos archives et l'avons supprimé de notre site.

Bien entendu l'usage d'une image sans autorisation ne correspond absolument pas aux valeurs que nous défendons, et qui sont articulées autour de l'entre-aide, le partage, le soutien et l'amitié.

Malheureusement cela n'est pas suffisant, l'agence REUTERS News and Media (propriétaire d'une collection de photographies) a pris la suite de la réclamation par l'intermédiaire de son avocat afin de réclamer une indemnisation financière.

Nous sommes une association à but non lucratif loi de 1901 et n'avons tiré aucun bénéfice de cette publication. N'ayant pas les moyens de proposer une indemnisation financière sans mettre en péril notre petite association, nous privilégions une approche amiable et avons proposé pour clore ce litige de rédiger un article sur ce sujet afin de sensibiliser notre communauté.

Cet article, vous pourrez en prendre connaissance dans ce même bulletin en dernière page.

Nous restons toutefois en situation de blocage vis-à-vis de ce cabinet d'avocat et de son client qui ne veulent pas en rester là et demandent de l'argent.

En parallèle, j'ai sollicité le recours aux conseils d'un avocat par le biais de mon entreprise VALEO Brain Division afin de pouvoir mieux comprendre ce qu'il était possible de faire. Mais à ce jour, nous n'avons toujours pas trouver un accord avec la partie adverse et devons décider ensemble quelle position adopter. L'affaire est en cours et continue de nous mobiliser pendant nos réunions au détriment d'autres sujets importants.

Nous évoquerons ce sujet parmi d'autres lors de notre 91ème assemblée générale qui se tiendra le samedi 30 novembre 2024 à partir de 9h30 au lycée Jules Richard. Venez nombreux !

Bien Amicalement,
Bruno LORNE
Vice-Président de l'Amicale Jules Richard

Je veux rester optimiste et me convaincre qu'il y aura toujours des bonnes âmes pour faire vivre la mémoire des anciens élèves et garder cet esprit de convivialité qui nous unit.

MicroINFO est édité par l'Amicale Jules RICHARD
bulletin@amicale-jules-richard.fr

Source des articles : Bruno Lorne, Florian Canit, Romain Boutillon, Damien Tardy, le site du Lycée Jules Richard, les outils Tchat GPT et bing Creator.

N'hésitez pas à nous proposer également des articles, anecdotes...

Retrouvez ce numéro en ligne sur <https://amicale-jules-richard.fr/nosarchives/>



La cérémonie de remise des diplômes se déroulera le 22 novembre 2024 prochain au lycée Jules Richard. Ce sera un moment privilégié pour célébrer le parcours et les réussites des élèves. Diplômés, familles et membres de la communauté éducative sont attendus nombreux pour partager cette journée de fierté.

Taux de réussite aux derniers examens de juin 2024 du Lycée Jules Richard		
BAC PROFESSIONNEL MICROTECHNIQUES	BAC SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	BTS CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUES
88 % de réussite	89% de réussite	94% de réussite

Cela donne un taux de réussite global de 87,33% pour l'école Jules Richard. Nous tenons également à remercier l'ensemble des professeurs qui se sont investis pour la réussite des élèves et qui savent depuis de nombreuses années les amener à la réussite.

Effectuez un don au Lycée Jules Richard

Le Lycée Jules Richard est un établissement régi par une association de loi 1901 (création en juillet 1903) dénommée "Lycée Polyvalent Privé Jules Richard". Au titre d'établissement privé du supérieur à but non lucratif et d'intérêt général, il peut recevoir des dons fiscalement déductibles de particuliers ou d'entreprises en scannant le QR code ci-contre. Si vous êtes un particulier, 66% de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si vous êtes une entreprise, l'ensemble des versements à "LYCEE TECHNIQUE PRIVE JULES RICHARD" permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonné à 20 000€ ou 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.



91ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Association des élèves et anciens élèves Jules Richard

Rendez-vous le 30 novembre 2024

21 Rue Carducci, 75019 Paris

09h30	Café d'accueil
10h00	Assemblée Générale
12h00	Verre de l'amitié
12h30	Repas convivial

Ordre du jour

- Accueil du Président
- Point sur l'école
- Compte rendu des activités
- Compte-rendu financier
- Quitus
- Renouvellement des administrateurs

Tous mobilisés pour l'emploi

En 2024, notre association a diffusé à nouveau un nombre d'offres record ! (Pensez à vous inscrire à la newsletter sur notre site Amicale Jules Richard pour les recevoir) ? En voici la synthèse :

- **44 offres d'emploi** grâce à nos anciens élèves de Jules [sur notre site internet](#), (pareil qu'en 2023)
- **D'autres offres complémentaires** sur [le réseau social LinkedIn de l'Amicale](#).

*arrêté au 05/11/2024

Société								
Secteur	Aéronautique	Microélectronique	Métrologie	Microélectronique et mécanique	Métrologie	Usinage	Décoration façade et aménagement	Prototypage
Offres	17	13	6	4	1	1	1	1
Localisation	à Vélizy (78)	à Villebon-sur-Yvette (91)	Toute la France	à Gennevilliers (92)	Limousin	Paris	Tours	Paris

Notre réussite s'appuie sur trois facteurs clés :

- les anciens élèves qui nous envoient les offres disponibles au sein de leurs entreprises,
- les entreprises qui sollicitent le lycée qui, ensuite, nous communique les offres complémentaires.
- Récolte d'offres lors de visite de salon de métrologie par notre communauté

Nous tenons à remercier tout particulièrement :



17 offres **Bobby OUY**, 86^{ème} promotion

13 offres **Doinel POIRAULT**, 92^{ème} promotion

6 offres **Lucien Delmer**, 83^{ème} promotion

4 offres **Vincent Divay**, 84^{ème} promotion

Les dernières offres

27/10/2023 chez ACAVI - plusieurs postes en métrologie :

- Approvisionneur ou Approvisionneuse / Acheteur ou Acheteuse
- Technicien-ne service sédentaire - Instrumentation de laboratoire (94) - F/H
- Responsable Maintenance Site & Equipe – Itinérance France H/F CDI – Secteur Nord : Paris - Boulogne - Le Havre
- Technicien.ne SAV itinérant – F/H Instrumentation et Métrologie CDI – France (CENTRE, NORD ou SUD-EST)
- Technicien service et SAV H/F - Itinérant équipements de laboratoire CDI - SECTEUR EST, basé(e) à proximité de Lyon (69)
- Technicien mesures physiques junior H/F CDI - Basé Oise (60)
- Technicien-ne Métrologie – F/H CDI – Montbéliard (25)

17/07/2023 chez MKS Instruments, Inc. Micro contrôle

- Poste de Contrôleur Qualité à Brigueuil - Saint Junien dans le Limousin - F/H 17/07/2024

Les principaux profils recherchés

- Techniciens, ingénieurs, opérateurs, contrôleurs
- Stages et Vie



[Retrouvez les offres sur le site](#)



Attention aux Images : Utiliser des Visuels Sans Risquer de Violations

Dans un monde où les images sont omniprésentes, il est tentant de réutiliser celles trouvées sur internet pour illustrer des publications, qu'elles soient en ligne ou imprimées. Cependant, utiliser une image sans autorisation peut exposer à des sanctions juridiques importantes en France. Cet article résume les risques encourus et les bonnes pratiques à adopter pour éviter tout litige.

Les risques juridiques

En France, le droit d'auteur protège les images de manière stricte. Publier ou reproduire une image sans avoir les droits peut constituer une violation de la propriété intellectuelle. En cas de poursuite, cela expose à des amendes, en fonction de la gravité de l'infraction. Les auteurs ou titulaires des droits sont en droit de réclamer des dédommagements pour l'utilisation non autorisée de leurs œuvres.

Prévenir les risques

Pour utiliser une image légalement, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de son auteur ou d'utiliser des banques d'images qui offrent des visuels libres de droits (par exemple : Unsplash, Pexels, ou Wikimedia Commons). Il est aussi possible de rechercher des images sous licence Creative Commons, mais en vérifiant les conditions spécifiques de chaque licence (certains usages commerciaux ou modifications peuvent être interdits).

En suivant ces recommandations, vous pouvez illustrer vos publications en toute sérénité, tout en respectant les droits des créateurs !

- Vérifiez les droits d'utilisation avant toute publication.
- Utilisez des banques d'images reconnues qui garantissent la légalité des visuels mis à disposition.
- Créditez systématiquement les auteurs des images, même si la licence ne l'exige pas toujours. C'est une marque de respect pour le travail créatif.
- Archiver les autorisations obtenues pour chaque image, au cas où un litige survienne.

Ces affaires rappellent l'importance de respecter les droits d'auteur et de vérifier les licences d'utilisation. Les condamnations incluent souvent des amendes substantielles pour couvrir les droits d'auteur et parfois les frais de justice.

Voici quelques exemples marquants de condamnations en France pour utilisation non autorisée d'images :

- **Affaire Getty Images** : En 2013, une petite entreprise a été condamnée pour avoir utilisé une image sans autorisation de l'agence Getty Images. L'entreprise a dû payer plusieurs milliers d'euros pour dédommagement, incluant les frais de licence et les dommages et intérêts, bien supérieurs au coût initial de la licence.
- **Photographe indépendant contre un site d'e-commerce** : En 2017, un photographe a intenté une action en justice contre un site d'e-commerce pour avoir utilisé ses images sans son autorisation. Le tribunal a condamné l'entreprise à payer 8 000 euros pour préjudice matériel et moral.
- **Cas de réutilisation non créditée** : En 2020, une entreprise a utilisé une photo sous licence Creative Commons sans respecter les conditions de crédit de l'auteur. Le photographe a porté plainte et a obtenu gain de cause : la société a dû payer des dommages-intérêts, malgré l'apparente gratuité de la licence, car les conditions d'attribution n'étaient pas respectées.